Rapport par une organisation non gouvernementale accréditée à des fins consultatives auprès du Comité concernant sa contribution à la mise en œuvre de la Convention

Date limite : 15 janvier 2015

pour examen en 2015

*Le fichier peut être téléchargé à l’adresse suivante :
http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/*

*Veuillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

|  |
| --- |
| 1. **Identification de l’organisation**
 |
| **A.1. Nom de l’organisation soumettant le présent rapport** |
| A.1.a. *Nom officiel de l’organisation dans sa langue d’origine, tel qu’il apparaît sur les documents officiels.*  |
| Kant in Vlaanderen vzw   (KiV)   |
| A.1.b. *Nom de l’organisation en anglais et/ou en français.* |
| La dentelle en Flandre asbl / Lace in Flanders   |
| A.1.c. *Numéro d’accréditation de l’organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)* |
| NGO-90135      |
| **A.2.** **Adresse de l’organisation** |
| *Indiquez l’adresse complète de l’organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l’adresse électronique, le site Internet, etc. L’adresse postale indiquée doit être celle où l’organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l’adresse du siège.*  |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Organisation : | Kant in Vlaanderen vzw      |
| Adresse : | Infirmeriestraat 5 B-3290 Diest Belgique   |
| Numéro de téléphone : | +32 13 33 40 02   |
| Adresse électronique : | info@kantinvlaanderen.be      |
| Site Internet : | www.kantinvlaanderen.be      |
| Autres informations pertinentes : | Musée, bibliothèque, bureau, classesClockemstraat 5A3800 Sint-TruidenBelgique      |

 |
| **A.3.** **Personne à contacter pour la correspondance** |
| *Donnez le nom complet, l’adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.*  |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Titre (M./Mme, etc.) : | Mme       |
| Nom de famille : | Mertens     |
| Prénom : | Lydia  |
| Institution/fonction : | Présidente |
| Adresse : | Jagersberg 1B-3294 MolenstedeBelgique |
| Numéro de téléphone : | +32 13 33 40 02    |
| Adresse électronique : | lydia.mertens@kantinvlaanderen.be      |
| Autres informations pertinentes : | Dans les textes vous trouvez l'abréviation du nom de l' organisation: KiV     |

 |
|  |
| 1. **Contribution de l’organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)[[1]](#footnote-2)**
 |
| *Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n’avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.* |
| **B.1.** *Décrivez la participation de votre organisation à l’effort de l’État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du PCI (Article 13 et DO 154) par exemple en élaborant des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s’impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| Kant in Vlaanderen (KiV) est reconnue par le gouvernement de la Communauté flamande comme organisation agrée et subsidiée qui met son savoir-faire et son expertise spécifiques dans le domaine de la dentelle et des techniques apparentées au service de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. À ce titre, Kant in Vlaanderen, a élaboré un dossier permettant d’inscrire ‘la fabrication de la dentelle’ dans l’Inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) en Flandre.KiV a collaboré avec l’Agence de l'enseignement du Ministère assurant la qualité de l’Enseignement et de la formation à la rédaction d’un dossier établissant les qualifications professionnelles pour les artisans dentelliers pratiquant les disciplines suivantes : la dentelle au fuseau, la dentelle à l’aiguille, la dentelle de Lier. Ce dossier permet de déterminer les compétences nécessaires à l’exercice du métier d’artisan dentellier; il permet en même temps une meilleure compréhension de ces compétences et facilite une meilleure communication entre le monde de l’enseignement et le monde professionnel.KiV a composé un cycle de formation modulaire nécessaire à la « Formation d’enseignant(e) et d’expert(e) dentellier (-ière) ». Cette formation a pour but de former des personnes qui ont les compétences nécessaires pour transmettre correctement les techniques dentellières dans les écoles, les organisations dentellières et les groupes dentelliers locaux. Ces personnes doivent également pouvoir être mobilisées pour identifier et enregistrer les dentelles et conseiller les musées et autres institutions de sauvegarde du patrimoine dentellier. Cette formation prend trois ans et mène à l’obtention d’un « Certificat d’Enseignant(e) et d’Expert(e) dentellier (-ière) ».   |
| **B.2.** *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le patrimoine culturel immatériel (DO 154).**Ne pas dépasser 250 mots* |
| KiV collabore avec FARO, Vlaams Steunpunt voor Cultureel Erfgoed. FARO, Interface flamande pour le patrimoine culturel, est une entité subsidiée par la Communauté flamande, avec pour mission principale le développement et le soutien de pratiques, la représentation et la communication. FARO aide les organisations à accroître leur savoir-faire et leur apporte de nouvelles méthodes. Chaque année, FARO organise la Journée du Patrimoine et Kant in Vlaanderen y participe chaque fois activement de façon originale et intéressante.Dans notre cycle de formation modulaire « Formation d’enseignant(e) et d’expert(e) dentellier (-ière) » nous avons un module « la Sauvegarde » qui est prodigué par un des collaborateurs de l’organisation FARO.KiV collabore également avec ETWIE. Cette organisation s’occupe des aspects mobiliers et immatériels du patrimoine immobilier.Pour le suivi du dossier de l’élément ‘fabrication de la dentelle’ dans l’Inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) en Flandre, Kant in Vlaanderen collabore avec Tapis-Plein,. KiV avait la responsabilité des contacts avec les pays de l’Europe Centrale, dans le cadre de l’exposition itinérante de l’UNESCO « Human Treasures » - ‘Schatten van/in mensen’ – à Bruges en 2010.Ces organisations ont été reconnues par les pouvoirs publics comme centres d’expertise du patrimoine. KiV participe à des sessions de formation et des journées d’étude sur des sujets variés ayant un rapport avec la Sauvegarde de notre patrimoine. KiV collabore aussi avec différents centres de sauvegarde comme MUSEA Brugge. Le musée fait appel à l’expertise de KiV pour l’achat de pièces ou de collections de dentelles pour le musée.D’autres centres de sauvegarde: MOMU, Modemuseum Hasselt, Vlasmuseum Texture.(ETWIE - Abréviation de : Expertisecentrum voor Technisch Wetenschappelijk en Industrieel Erfgoed: centre d’expertise pour le patrimoine technique, scientifique et industriel.Tapis-Plein: centre d’expertise pour la participation active au patrimoine culturel)   |
| **B.3.** *Décrivez l’implication ou la contribution de votre organisation dans l’élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).* *Ne pas dépasser 250 mots* |
| KiV élabore, montre et envoie un rapport annuel à l’Agence Arts et Patrimoine du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sport du Gouvernement flamand. Ce rapport est une analyse des mesures de sauvegarde et les mesures pour la transmission du patrimoine prises par notre organisation en fonction de l’élément «fabrication de la dentelle flamande » en Flandre. Ces données sont également transmises sur le site web www.immaterieelerfgoed.be (1). Ce site web est une banque de données inventoriant tous les éléments du patrimoine culturel immatériel en Flandre. Ce site web interactif est relié au site web de l'Agence des Arts et du Patrimoine, FARO. (1)Traduction en français: patrimoineculturel.be |
| **B.4.** *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d’assistance internationale, ou des propositions de meilleures pratiques de sauvegarde.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| En collaboration avec ETWIE, FARO et d’autres organisations importantes en Flandre et au-delà des frontières KiV prendra toutes les mesures nécessaires pour la candidature de l’élément «fabrication de la dentelle» à la Liste UNESCO. Les organisations concernées ainsi que les personnes et les groupes importants seront invités à une réunion préparatoire en mars 2015. Cela mènera à l’élaboration d’un dossier concret qui sera soumis au Gouvernement flamand.      |
| **B.5.** *Décrivez la participation de votre organisation à l’identification, la définition (Article 11.b) et l’inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| KiV est une organisation de coordination de savoir-faire et d’expertise spécifiques dans le domaine de la dentelle et des techniques apparentées. À ce titre, KiV est déterminée à inscrire l’élément ‘la fabrication de la dentelle’ dans l’Inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI). Cet élément a été inscrit dans l’inventaire en 2011, par Joke Schauwvliege, ministre de la Culture du Gouvernement flamand. À cet effet, KiV a collaboré avec d’autres groupes qui s’occupent du patrimoine dentellier, avec des écoles et autres groupes importants comme des écoles des Beaux-Arts, des centres de formation pour adultes, des musées et d’autres groupes locaux.Pour garantir la sauvegarde de l’élément KiV organise des programmes de sensibilisation et de formation comme des journées d’étude, des groupes de travail, des expositions, des publications et des journées de démonstration. KiV dirige aussi différents ateliers (groupes de travail) qui s’occupent de différents aspects de la sauvegarde, du savoir et du savoir-faire relatifs au métiers artistiques de la dentelle sous toutes ses formes.On attache beaucoup d’importance à la formation de jeunes. En 2011 et 2013 nous avons publié des livrets (cahiers) proposant des exercices de bases concrets aux enfants et aux jeunes. Nous organisons également des démonstrations et des ateliers, dans les écoles et dans les organisations de jeunesse, pour sensibiliser les jeunes à l’art de la dentelle.      |
| **B.6.** *Décrivez la participation de votre organisation à d’autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l’Article 13 et la DO 153 qui visent à :*1. *mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel ;*
2. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
3. *faciliter, dans la mesure du possible, l’accès aux informations relatives au patrimoine culturel immatériel, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

*Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu’elle participe à de telles mesures.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| a. KiV attire continuellement l’attention du public sur la dentelle grâce aux actions suivantes :• lancer des projets ayant un rapport avec la dentelle moderne (contemporaine)• lancer des projets pour la Journée du Patrimoine annuelle au mois d’avril• organiser des expositions à différents endroits en Belgique et à l’étranger• organiser des ateliers et des journées de démonstration• participer à diverses manifestations ayant un rapport avec le Patrimoine• participer à des congrès et des festivals en Belgique et à l’étrangerb. KiV a des contacts avec des universités, des écoles supérieures professionnelles, des écoles des Beaux-Arts et d’autres centres de formation. Le groupe de travail d’histoire dans notre organisation étudie des techniques dentellières anciennes. D’anciennes dentelles précieuses sont dessinées et transposées en patrons avec les codes de couleurs spécifiques à l’art dentellier de façon à pouvoir être à nouveau fabriquée suivant le mode traditionnel. Dans les écoles des Beaux-Arts on travaille à de nouvelles applications et avec de nouveaux matériaux qui peuvent offrir de nouvelles perspectives. c. Le Site dentelier de Sint-Truiden (1) est un centre d’étude où il y a une bibliothèque. Cette bibliothèque contient de nombreux livres et de nombreuses revues traitant de la dentelle et des techniques apparentées. Ces travaux sont à la dispositions des étudiants qui sont en formation chez nous et des participants aux ateliers. Dans le même bâtiment il y a un musée où est exposé et sauvegardé le patrimoine dentellier de KiV ainsi que celui des Sœurs Ursulines qui y ont enseigné l’art de la dentelle pendant plus de 100 ans. Le patrimoine est enregistré et à l’avenir celui-ci sera accessible par l’intermédiaire du site web de ‘Erfgoedplus’. (1)Saint-Trond, ville au Lilmbourg en Flandre      |
| **B.7.** *Décrivez l’implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du patrimoine culturel immatériel, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*1. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d’informations à l’adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
2. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
3. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;*
4. *des moyens non formels de transmission des savoirs :*
5. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l’existence est nécessaire à l’expression du patrimoine culturel immatériel.*

*Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu’elle participe à de telles mesures.* *Ne pas dépasser 250 mots* |
|  a. KiV a élaboré un programme de 3 années pour la formation modulaire « d’Enseignant(e) et d’Expert(e) dentellier (-ière) ». Cette formation prépare des personnes qui pourront transmettre, aux adultes et aux jeunes, le savoir formel et informel propre à l’artisanat d’art qu’est la fabrication de la dentelle. KiV a publié un cours spécifique destiné aux jeunes pour leur apprendre les principes de base de la dentelle au fuseau. b. Chaque année KiV et diverses organisations mettent sur pied des cours et des ateliers. L’enseignement conventionnel dispose de programmes de qualité qui garantissent une formation sérieuse aux métiers de la dentelle. Dans les écoles des Beaux-arts, outre la formation de dentellier les professeurs ont suivi une formation artistique. En Flandre il y a différents centres de formation et organisations qui dispensent une formation au métier de dentellier de qualité.c. Les journées d’études et les ateliers pratiques organisés par FARO et ETWIE facilitent et renforcent la mise sur pied d’un réseau d’acteurs du patrimoine et le développement d’une base du données du PCI.d. Chaque année nous organisons des démonstrations et des ateliers pratiques dans des écoles avec l’aide de dentellières expérimentées.e. KiV prend contact avec des musées et autres centres de sauvegarde pour les aider lors d’expositions du précieux patrimoine dentellier. Sur ce point il est certain que nous devons encore nous améliorer. Les musées de Bruges n’ exposent presque pas de dentelles de notre patrimoine. Il y a peu, une partie de ces musées ont à nouveau partiellement aménagé un coin avec des pièces qui rappellent cette riche tradition de la ville. KiV devra redoubler d’efforts pour promouvoir et encourager cet intérêt pour notre patrimoine dentellier. |
|  |
| * + - 1. **Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale**
 |
| *Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l’échange d’informations et d’expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l’Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :*1. *le partage d’information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
2. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 crées sous les auspices de l’UNESCO (DO 88) ;*
3. *le développement de réseaux d’ONG, de communautés, d’experts, de centres d’expertise et d’instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

*Ne pas dépasser 250 mots* |
|     a. KiV est prête à échanger les données relatives au PCI de la dentelle. KiV a développé un réseau important de contacts dans sa propre région ainsi que des contacts bilatéraux et internationaux. Un nombre important de cours et d’ateliers pratiques sont suivis par un public international. Nous propageons notre savoir et nos compétences bien au-delà de nos frontières.b Dans le domaine de la dentelle, la Flandre est et a été la pionnière depuis de nombreux siècles. Les réalisations contemporaines prouvent que la dentelle est un PCI bien vivant qui évolue continuellement, grâce à de nombreux projets dentelliers contemporains lancés par notre organisation. Ces travaux ont été exposés dans différents pays européens et à différents endroits en Belgique. Nous organisons également des concours internationaux pour les jeunes et les adultes. Depuis pas mal d’années nous avons déjà un programme d’échanges avec la Catalogne.Des professeurs dentelliers de Catalogne ont assisté à des ateliers pratiques en dentelle contemporaine et ces mêmes professeurs ont été invités en Flandre pour donner des ateliers pratiques et partager des informations et des expériences. La Flandre a exposé à Barcelone et Arenys de Mar. La Catalogne a exposé chez nous à Sint-Truiden.KiV a collaboré avec les musées de Zagreb et Varasdin en Croatie, pour l’identification d’anciennes dentelles de leur patrimoine; aider à l’identification de dentelles est une des tâches importantes de KiV. Nous avons régulièrement des moments de concertation à des niveaux divers avec les pays environnants.c. KiV participe à des évènements internationaux autour de la dentelle. Il s’agit souvent de moments d’échanges et de réflexions au sujet de la sauvegarde de PCI.  |
|  |
| **D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** |
| **D.1** *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l’Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| KiV n' a pas encore participé |
| **D.2** *Votre organisation a-t-elle été membre de l’Organe consultatif ou de l’Organe d’évaluation (DO 26), ou a-t-elle été nommée en 2009 ou 2010 pour évaluer une candidature à la Liste de sauvegarde urgente ou une demande d’assistance internationale ? Le cas échéant, précisez la période.* *Ne pas dépasser 100 mots* |
| Non      |
| **D.3** *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu’elle pourrait fournir de tels services à l’avenir ?**Ne pas dépasser 500 mots* |
| La Flandre et la dentelle avec ses techniques apparentées ont une histoire commune séculaire. C’est une région avec une riche tradition et une forte réputation mondiale. De nombreuses techniques ont vu le jour en Flandre et se sont, dans le courant des siècles, éparpillées dans d’autres régions en Europe et dans le monde. Les différentes techniques dentellières sont continuellement actualisées en Flandre, que ce soit dans les réalisations traditionnelles ou contemporaines. Des ,recherches scientifiques approfondies fondées et historiquement prouvées ont lieu au sujet de la naissance et de l’évolution de la dentelle dans le monde. Le savoir au sujet des aspect immatériels de l’artisanat de la dentelle sous toutes ses formes a été étudié de façon approfondie et a été enregistré dans de nombreuses revues. Les écoles des Beaux-Arts jouent un rôle primordial dans la création et l’innovation de l’utilisation des techniques traditionnelles.En Flandre et dans l’organisation KiV plus spécifiquement, il y a des personnes ayant une grande expertise au niveau de la dentelle et de ses techniques apparentées.KiV est disposée à mettre cette expertise à la dispositions du comité de l’UNESCO lors de l’évaluation des dossiers. |
|  |
| **E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :** |
| **E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu’en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l’anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s’agit et le nombre des membres/ou du personnel de l’organisation apte à le faire ?**Ne pas dépasser 250 mots* |
| Dans le conseil d’administration il y au moins 3 personnes parlant le français et l’anglais. Une personne de notre conseil est francophone.Ces personnes sont capables de juger un dossier sur le plan de la viabilité de l’élément et de la nécessité de ce plan de sauvegarde. Elles peuvent évaluer le danger réel de la disparition de cet élément à cause de la globalisation ou par manque de moyens ou à cause de transformation sociale et économique.     |
| **E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| La fabrication de la dentelle est une technique textile qui fait partie d’un ensemble de techniques textiles. C’est pourquoi la fabrication de la dentelle est indissociable de la plupart des techniques textiles. KiV lance des projets pour toutes les personnes qui pratiquent d’autres disciplines textiles.      |
| **E.3.** *Décrivez l’expérience de votre organisation dans l’évaluation et l’analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| Dans la mesure où la fabrication de la dentelle est enregistrée sur l’Inventaire flamand pour le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI), KiV a la responsabilité de rédiger le rapport annuel relatif aux mesures de sauvegarde qui sont prises au sujet de la fabrication de la dentelle. |
| **E.4.** *Votre organisation a-t-elle l’habitude d’élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s’agit et le nombre des membres/ou du personnel de l’organisation apte à le faire.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| Les projets qui sont lancés par KiV sont traduits en français, anglais et allemand. Les mêmes personnes dont il est question dans le point E1 sont capables de rédiger correctement ces textes en français et en anglais.      |
| **E.5.** *Votre organisation a-t-elle l’habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d’extrapoler à partir d’une expérience locale pour l’appliquer à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|   KiV a un trajet d’échanges avec la Catalogne en Espagne. Voici les projets qui ont été réalisés.KiV :• exposition de dentelle contemporaine dans le Generalidad de Barcelone.• exposition de dentelle contemporaine à Arenys de Mar• participation annuelle aux journées de la dentelle en Catalogne• une série d’articles a paru dans la revue dont le sujet était l’utilisation de la ‘Mantilla’La Catalogne :• une exposition a été organisée à Sint-Truiden par l’atelier « Randes » de Barcelone. Le sujet de l’exposition était la réalisation de dentelles d’après le créateur de textile Josep Palau-Oller.• des dames catalanes ont suivi un cours de fabrication de dentelle contemporaine• des professeurs de dentelle catalans ont donné un atelier pratique à Saint-Truiden.KiV est également active dans d’autres pays européens.    |
|  |
| **F. Coopération avec l’UNESCO** |
| *Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l’UNESCO (en coopération directe avec l’UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l’UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l’autorisation d’utiliser l’emblème de l’UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).**Ne pas dépasser 250 mots* |
| KiV avait la responsabilité des contacts avec les pays de l’Europe Centrale, dans le cadre de l’exposition itinérante de l’UNESCO « Human Treasures » - ‘Schatten van/in mensen’ – à Bruges en 2010. Cet évènement était organisé en collaboration avec FARO. Voir B.2.  |
|  |
| **G. Signature** |
| *Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le comte de l’organisation.* |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Mertens Lydia      |
| Titre : | Présidente     |
| Date : | 08/01/2015      |
| Signature : |  Lydia Mertens  |

 |

####

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l’(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E. [↑](#footnote-ref-2)